

3. [...].

4. [...].

5. [...].

6. [...].

7. [...].

8. [...].

9. [...].

10. [...].

11. [...].

12. [...].

13. [...].

14. [...].

15. [...].

16. Constatation de l'acquisition définitive de 20.064 AGA de la Société au profit de [...], à raison de l'acquisition de 304 AGA par jour calendaire de présence au sein de la Société depuis le 19 février 2026.

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 23 juin 2022, constate ce jour l'acquisition définitive de 20 064 actions attribuées gratuitement à [...].

17. Constatation de l'acquisition définitive de 2.649 AGA de la Société au profit de [...].

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 06 juin 2024, constate ce jour l'acquisition définitive de 2.649 actions attribuées gratuitement à [...].

18. Constatation de l'acquisition définitive de 8.278 AGA de la Société au profit de [...].

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 06 juin 2024, constate ce jour l'acquisition définitive de 8.278 actions attribuées gratuitement à [...].

19. Constatation de l'acquisition définitive de 7.616 AGA de la Société au profit de [...].

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 06 juin 2024, constate ce jour l'acquisition définitive de 7.616 actions attribuées gratuitement à [...].

20. Constatation de l'acquisition définitive de 3.311 AGA de la Société au profit de [...].

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 06 juin 2024, constate ce jour l'acquisition définitive de 3.311 actions attribuées gratuitement à [...].

21. Constatation de l'acquisition définitive de 3.311 AGA de la Société au profit de [...].

Le Conseil d'Administration faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 06 juin 2024, constate ce jour l'acquisition définitive de 3.311 actions attribuées gratuitement à [...].

22. Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social d'un montant nominal de 5.653,625 €, résultant de l'attribution gratuite de 45.229 actions, de valeur nominale de 0,125 € chacune, afférente à l'opération sus-mentionnée.

Le Conseil d'Administration, en conséquence de ce qui précède, constate ce jour la réalisation de l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 5.653,625 €, par prélèvement sur les Autres Réserves de la Société, dont le montant s'élève à 6 663 197.95 €, et la création et l'émission de 45.229 nouvelles actions, d'une valeur nominale de 0,125 € chacune, étant précisé que, conformément à la loi, l'autorisation conférée par l'Assemblée en vue de l'attribution gratuite d'actions à des salariés de la Société et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Sous réserve des dispositions relatives à la période minimale de conservation des actions gratuitement attribuées d'une durée d'une année à compter des présentes décisions, ces actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits que les actions anciennes, dès leur émission.

En conséquence, le Conseil d'administration procède à la modification corrélative des statuts.

Ainsi, les articles 6 et 7 sont désormais rédigés ainsi qu'il suit :

« Article 6 Apports

Le début de l'article demeure inchangé.

Par décisions en date du 27 avril 2026, le Conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 juin 2022 et en date du 6 juin 2024, a constaté, une augmentation de capital d'un montant de 5.653,625 €, prélevée sur les réserves disponibles de la Société, en conséquence de l'attribution gratuite, devenue définitive, de 45.229 actions nouvelles, au bénéfice de l'un de ses mandataires sociaux et de salariés de la Société. »

« Article 7 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de huit cent quatre-vingt-quatorze mille six cent neuf euros et trois cent soixante-quinze centimes (894.609,375 €).

Il est divisé en sept millions cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze (7.156.875) actions de 0,125 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie. »

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs à son Président à l'effet de procéder à l'attribution effective des actions attribuées gratuitement au Bénéficiaire ci-avant mentionné et à l'accomplissement de toutes les formalités légales correspondantes, directement ou par l'intermédiaire du mandataire de son choix.

23. [...].

24. [...].

25. [...].

26. [...].

27. [...].

28. [...].

29. [...].

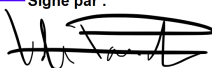
30. Pouvoirs

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités prescrites par la loi.

* * *

[...]

Pour extrait certifié conforme

Signé par :

762C0394F59742F...

Olivier de PANAFIEU
Titre : Directeur Général